

 <p><b>Service de l'Information Aéronautique</b></p> <p><b>D S N A</b></p>	 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95 e-mail : <a href="mailto:sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr">sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr</a> Internet : <a href="http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr">www.sia.aviation-civile.gouv.fr</a></p>	<p><b>SUP AIP AIRAC 278/19</b></p> <p>Date AIRAC : 07 NOV Date de publication : 26 SEP</p>
--	--	--

**Objet : Expérimentation d'une fréquence sol à Perpignan Rivesaltes LFMP**  
**En vigueur : Du 7 novembre au 13 décembre 2019**

### 1. Contexte et caractéristiques :

Afin d'améliorer les conditions de sécurité et la gestion de la circulation au sol sur la plateforme de Perpignan-Rivesaltes (LFMP), une fréquence Sol est mise en expérimentation.

Valeur de la fréquence SOL : **121.780**  
Indicatif radio : Perpignan SOL

Trafic géré par la fréquence SOL : Tout aéronef, véhicule et personnel évoluant sur les taxiways

Le changement de fréquence entre Perpignan TOUR et Perpignan SOL n'est opéré que sur instruction des services de la circulation aérienne.

### 2. Dispositions générales :

Pendant les horaires de l'expérimentation (cf §3), l'aérodrome est réservé aux aéronefs et aux véhicules équipés 8.33.

A compter de la mise en vigueur de l'expérimentation, les aéronefs, véhicules ou personnels devront obtenir une clairance auprès de Perpignan SOL avant d'évoluer sur les aires définies au §1.

### 3. Horaires d'activation de l'expérimentation :

La fréquence SOL en expérimentation sera active du 07/11/2019 au 13/12/2019.

- Tous les jours de 05H30 UTC à 21H30 UTC sauf les week-end et jours fériés
- Un message sur l'ATIS Perpignan (127.875) confirmera l'état d'activation de la fréquence SOL.

A tout moment et sans préavis, l'ATC se réserve la possibilité de suspendre l'expérimentation pour raison de sécurité.

### 4. Modalités de participation

Pendant les horaires d'activation définis au §3, tous les usagers au départ, à l'arrivée et évoluant sur la plateforme de Perpignan sont déclarés comme participant à l'expérimentation.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de cette expérimentation fera l'objet d'une communication aux services de la circulation aérienne (ASR) avec copie aux contacts ci-dessous :

- Circulation Aérienne Perpignan : [sna-sse-montpellier-lfmp-encadrement@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sna-sse-montpellier-lfmp-encadrement@aviation-civile.gouv.fr)
- Qualité de Service Montpellier : [sna-sse-montpellier-ca-qss-ld.sna-sse.ld@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sna-sse-montpellier-ca-qss-ld.sna-sse.ld@aviation-civile.gouv.fr)

Il pourra être demandé un retour d'expérience aux compagnies et aux usagers ayant participé à l'expérimentation pour enrichir le rapport d'évaluation produit à la fin de l'expérimentation.